

PRIX DES ANNONCES :
Annonces, la ligne, fr. 0.50; — Ann. financ. (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (fin), la ligne, fr. 1.25; — Faits divers (corps), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Réparations judiciaires, la ligne, fr. 2.00.
Administration et Rédaction :
37-39, rue Fossés-Fleuris, Namur
Bureaux de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h.
Les articles n'engagent que leurs auteurs. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50
Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et les facteurs des postes.
Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.
J.-B. GOLLARD, Directeur-Propriétaire
La « Tribune Libre » est largement ouverte à tous.

L'Echo de Sambre & Meuse

Notre Avenir Commercial (2^{me} Article)

Notre Avenir Commercial (2^{me} Article)

Lorsqu'éclata la guerre mondiale, la Belgique offrait le merveilleux spectacle d'un peuple de 7 millions et demi d'habitants occupant la cinquième place sur la liste des grandes puissances économiques du monde. Elle se rangeait immédiatement après l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne et la France, en ce qui concerne le commerce extérieur!

Aussi, était-ce à tort qu'on la considérait comme une petite nation. En réalité, elle était une « grande puissance » sur un petit territoire.

Ajoutons qu'au point de vue colonial, elle était proportionnellement mieux partagée que l'Empire allemand lui-même.

Mais qu'on ne se fasse pas d'illusion! Cette exubérante activité et cette apparente richesse portaient en elles le germe de difficultés économiques qui ne laissaient point d'inquiéter les observateurs attentifs de notre développement industriel et commercial.

Si nos articles triomphaient sur les marchés extérieurs, c'était surtout en raison des bas salaires payés à nos ouvriers. Les conditions avantageuses de notre fabrication nous permettaient de concurrencer victorieusement partout les produits étrangers.

Malheureusement notre système économique reposait sur des bases fragiles. On le comparait, avec raison, à une pyramide renversée, voulant signifier par là, que l'importance de notre expansion commerciale et industrielle était disproportionnée au chiffre de notre population, à l'étendue de notre territoire et aux ressources naturelles dont nous disposons.

Un Français, Monsieur IZART, dans un ouvrage d'ailleurs rempli d'inexactitudes, écrivait très justement : « La Belgique est la première nation du monde au point de vue de la densité industrielle. Toutes ses industries sont filles de la volonté seule, en dépit des conditions ingrates du milieu, et c'est une belle page du génie humain que de voir prospérer, dans ce coin de terre, tant d'usines métallurgiques sans minéral, tant de filatures, de peignages, de tissages sans laine, ni moutons ».

De fait, la Belgique de 1914 constituait un miracle économique. Mais encore une fois, l'édifice de notre prospérité industrielle et commerciale évoquait l'image de ces villes florissantes établies sur des îles d'origine volcanique et qui s'abîment dans les flots à la première éruption.

Au point de vue international, le cataclysme qui nous menaçait était la fermeture progressive de tous les grands marchés extérieurs. La France frappait certaines marchandises belges de taxes prohibitives s'élevant jusqu'à 200 % ad valorem. Les Etats-Unis, enfin munis d'un énorme outillage industriel, commençaient à inonder le Nouveau-Monde de leurs produits et à barrer à nos articles, l'entrée de l'Amérique méridionale.

Au point de vue national, un danger plus grave encore nous guettait : celui d'une révolution sociale résultant des exigences croissantes de la classe ouvrière.

Notre organisation commerciale défectueuse nous laissait désarmés devant ce double péril. Nous n'avions ni lignes de navigation, ni outillage économique moderne. Nos marchandises s'exportaient sous pavillon allemand ou anglais. Elles étaient revendues par des commissionnaires étrangers qui prélevaient sur elles la part du lion.

Nous protestions contre la concurrence allemande, mais nous négligions d'en faire notre profit.

Les Belges oubliaient trop volontiers qu'en matière économique on ne remporte de victoires durables qu'à la condition d'opposer à l'adversaire une méthode supérieure à la sienne.

Au lieu de nous élever contre l'invasion des produits germaniques, nous aurions utilement agi, au contraire en important chez nous certaines qualités de nos voisins de l'Est. Cela nous eût mieux servi que la Munich ou le Saucisson de Francfort.

Evidemment le commerçant belge a des qualités. Il apporte à la pratique de sa profession un « bon garçonisme » qui contraste agréablement avec la froideur anglaise et la raideur de certains Allemands. Il est intelligent et actif, mais il manque de méthode. Tel est du moins l'avis des bons juges.

Et de fait nos voisins l'emportent moins sur nous par la supériorité de leurs articles que par la manière de les faire valoir. Comment résister d'ailleurs à des gens qui ont une organisation commerciale reposant sur des traditions solides et soumise à la loi d'un perfectionnement continu?

On l'a dit souvent : « Le Belge est timoré, étroit d'idées, pauvre d'initiative. Les intelligences brillantes trouvent peu d'appui chez nous, quand elles ne sont pas servies par un extraordinaire concours de circonstances. La discipline manque, l'ordre fait défaut. Combien d'envois promis et non effectués, de commandes exécutées de travers, de retards injustifiés, d'imperfections inexcusables! »

La stupéfaction des Allemands arrivant en Belgique doit nous édifier à ce sujet. Ils ne s'expliquent point notre incohérence ni notre manque d'esprit pratique.

Nous n'avons pas non plus de tradition commerciale. La prospérité de nos maisons est généralement limitée à deux générations.

C'est chez nous surtout que se vérifie le proverbe : « A père avare... ». En Allemagne, au contraire, la firme demeure dans la même famille. L'initiation se transmet de père en fils par voie d'apprentissage dans l'atelier familial. Elle se complète à chaque génération en s'adaptant aux besoins nouveaux et en s'inspirant des méthodes les plus modernes.

Mais la supériorité des Allemands réside dans leurs procédés d'expansion industrielle et commerciale. Combien de fois n'a-t-on pas insisté sur ce point! Combien de fois le « Recueil Consulaire » n'a-t-il pas formulé la même plainte : « La propagande belge est insuffisante en Russie. Nos produits ne sont pas connus dans ce pays... Les rares articles belges importés ne correspondent pas aux goûts des Slaves... La façon de traiter est contraire aux usages locaux... Les produits belges sont introduits par des Allemands et des Anglais qui prélèvent tout le bénéfice. »

Ici le Germain manifeste une supériorité absolue. Il est partout, parfaitement au courant des besoins, des habitudes, des goûts des habitants.

On a pu observer dans nos cabarets d'Ardenne les placards illustrés de fabrications allemandes recommandant exclusivement les articles d'un intérêt local : machines agricoles, engrais chimiques, vélocipèdes. L'adresse du dépositaire choisi dans un gros village des environs s'étale au bas de l'affiche : le paysan n'a que quelques kilomètres à faire pour s'informer, constater de visu les qualités de la marchandise et acheter.

N'a-t-on pas vu la machine à coudre allemande s'introduire ainsi dans certaines bourgades africaines, conquérir peu à peu toute une partie du littoral encore sauvage et venir occuper les loisirs non seulement des femmes indigènes, mais encore des rois nègres ralliés à la civilisation par cette distraction inoffensive et familiale! A chaque passage des voyageurs allemands, une nouvelle tribu se mettait à travailler à la machine à coudre... Voilà prise sur le vif l'Allemagne moderne dans un de ses procédés de pénétration pacifique.

A l'intérieur du pays, nous constatons le même esprit de conquête lente et sûre, admirablement méthodique. Chaque industrie a ses « périodiques » spéciaux, ses moniteurs qui renseignent l'intéressé. Aucune branche n'est négligée. La plus insignifiante a son organe de publicité, son journal d'information.

« Le fabricant est mis au courant sous une forme alerte et souvent humoristique de mille faits qui peuvent constituer pour lui un enseignement : procès au sujet de l'emploi des objets de sa spécialité, revendications, litiges en tous genres; découverte ou vol de spécimens précieux; nouveaux procédés de fabrication; situation économique de tel pays, moyen de pénétration, préférences locales et cela aussi bien pour les contrées européennes que pour les pays exotiques, — ces derniers envisagés avec un réalisme froidement positiviste; fluctuation du prix des matières premières dans les différents pays; liste analytique des nouveaux brevets. Chaque numéro contient en outre quelques centaines d'annonces isolées du texte. »

Ajoutez à cela l'opiniâtreté proverbiale du commis voyageur allemand. Un ingénieur des chemins de fer belges contait ce trait caractéristique : il s'agissait d'une « garniture » à adapter aux locomotives. Deux maisons étrangères se disputaient la commande. Le représentant de la première apporta son appareil, en expliqua le fonctionnement, puis, content de son alluma un cigare et alla visiter la ville. L'Allemand, lui, vint placer sa mécanique à la locomotive, s'installa sur celle-ci, la mit en marche et commença tranquillement à dévorer les kilomètres pour s'assurer du bon fonctionnement de l'ustensile. Le mécanicien qui l'accompagnait disait que : « ce voyageur aurait couché sur la machine! » Il emporta naturellement la commande.

Voilà, au contraire, combien nos représentants sont « dilettantes », comme ils traitent les affaires en amateurs! (Les exceptions confirment la règle).

Les Allemands affirment, d'ailleurs, qu'on rencontre rarement chez eux des voyageurs belges. Quant à notre publicité Outre-Rhin, elle est encore à peu près nulle.

Que dire alors des « pays neufs », sinon qu'ils nous échappent presque complètement? Cela se conçoit, si l'on songe à l'importance des capitaux à déboursier et aux risques que présentent les entreprises lointaines.

« Est-ce la faute de l'inertie belge », demande M. Wilmette? « Nullement. Le fabricant indigène n'a jamais déployé autant de vaillance. Mais comment lutter contre un commerce et une industrie entés sur une grande nation, largement protégés, forts du système des primes d'exportation et qui peuvent écouler à perte, sur les rives de la Meuse ou de l'Escaut, ce qu'ils vendent beaucoup plus cher dans leur pays. C'est la méthode du dumping maintes fois dénoncée à la Chambre de Bruxelles et dont le péril était encore signalé, le 13 avril 1905, par un député de Liège, Monsieur Trasenster. »

« Primes d'exportation », « dumping », voilà qui est bien tenté dit. Mais comment M. Wilmette ne voit-il pas qu'il y a là surtout un formidable esprit d'organisation? La réelle supériorité du commerçant d'Outre-

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre & Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux

Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 31 août.
Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht de Bavière et du général von Boehm.

De part et d'autre de la Lys, combats dans le terrain devant les lignes.

Des détachements de reconnaissance ennemis, franchissant la Lave, ont été rejetés.

Sur le champ de bataille au Sud-Est d'Arras, hier, les Anglais ont de nouveau essayé de forcer la percée.

Au petit jour, avec une mise en ligne d'un fort nombre de chars d'assaut, sur un front de 20 kilomètres, des divisions anglaises et canadiennes se sont portées à l'attaque entre la route Arras-Cambrai et la région au Sud-Est de Bapaume.

Au Sud de la route des Wurtembergeois ont refoulé l'ennemi avant qu'il ait pu atteindre leurs lignes.

Coopérant avec des bataillons rhénans, ils ont rejeté l'adversaire avancé au Nord de Hendecourt.

Au Sud de Hendecourt, des régiments de tirailleurs de la cavalerie ont fait écrouler l'assaut ennemi entre Vaux-Hendecourt et Frenicourt.

Ils ont repris Hendecourt qui, passagèrement, avait été conquis par les assaillants. Après avoir refoulé l'ennemi, ils ont passé eux-mêmes à la charge et l'ont repoussé des deux côtés de Bullecourt et au-delà des confins Ouest de cette localité. Au Sud d'Ecourt, en combat acharné, des régiments de la Prusse Occidentale ont fait avorter plusieurs attaques de l'ennemi.

En intervenant de sa propre initiative avec deux compagnies du 175^e régiment d'infanterie, le lieutenant Mann a rendu possible la reprise du village d'Ecourt, déjà passé entre les mains de l'adversaire.

De part et d'autre de Bapaume, ce sont des régiments prussiens, saxons et bavarois qui ont fait s'écrouler l'assaut ennemi.

Dans le courant de l'après-midi, l'adversaire a jeté dans la mêlée de fraîches divisions des deux côtés de la route Arras-Cambrai.

Une nouvelle mise en ligne gigantesque de chars d'assaut devait amener la décision du combat.

Bien avant dans la nuit, la bataille s'est décidée en notre faveur.

Les masses compactes de l'ennemi débouchant du bas-fonds de Sensée par Epergnay, Haucourt et au Sud de la route Vis-Cherisy, se sont consummées dans nos feux et en de corps-à-corps acharnés.

Les chars d'assaut ont été anéantis. L'infanterie ennemie a subi des pertes extraordinairement lourdes.

Au Nord de la Somme, entre Morval et Cléry, nous avons refoulé des attaques britanniques. Là où l'ennemi a pu aborder nos lignes, il a été rejeté dans ses positions de départ par une contre-poussée.

Au Nord de l'Oise, de puissantes forces françaises ont attaqué le secteur du canal entre Libermont et au Nord-Est de Noyon.

En grande partie, leurs charges ont été déjà arrêtées par notre feu sur la rive occidentale.

Après un rude combat, nous avons redonné l'adversaire de Chevilly sur la rive orientale.

Plusieurs charges débouchant de Noyon se sont échouées dans nos feux et nos contre-attaques.

Sur les bords de l'Ailette, violent combat d'artillerie et engagements d'infanterie.

Au Nord de Soissons, nous avons replié des maréchaux de Pasly notre secteur dans la ligne plus courte Juvigny-Bucy-Le Long. Hier, ses attaques ont valu à l'ennemi la possession de Juvigny.

Dans ces deux derniers jours, nous avons abattu 52 avions ennemis.

Le lieutenant Loerzer a obtenu ses 32^e et 33^e victoires aériennes, le lieutenant Künecke, sa 32^e et le lieutenant Laumann, sa 28^e.

Berlin, 29 août. — Officiel du soir.
Au Sud-Est d'Arras, de nouveaux combats se sont développés l'après-midi.

Combats entre avant-postes devant nos nouvelles positions sur la ligne Est de Bapaume-Péronne-Est de Noyon.

Combats d'infanterie sur l'Ailette. Entre l'Ailette et l'Aisne, des attaques d'une violence particulière exécutées par les Français et les Américains ont complètement échoué avec de très fortes pertes pour l'ennemi.

Jusqu'à présent, on signale plus de 50 tanks mis en pièces.

Berlin, 30 août. — Officiel.
Sur le terrain de la guerre maritime septentrionale, nos sous-marins ont coulé 16,000 tonnes bruts.

Parmi les bâtiments coulés se trouvaient un pétro-

lier et un sous-marin qui avait l'apparence d'un voilier et qui a été détruit au cours d'un combat d'artillerie.

Vienne, 30 août. — Officiel de ce midi.

Sur le théâtre de la guerre en Italie, au Sud de Mori, des troupes d'assaut de cavalerie ont attaqué un point d'appui ennemi et fait prisonnier une partie des soldats italiens qui l'occupaient.

Dans la vallée de Concel, nos troupes d'assaut ont aussi opéré avec succès.

Sur le haut plateau des Sette Comuni, les opérations sont devenues beaucoup plus actives.

Près d'Asiago et du col del Rosso, une violente préparation d'artillerie, l'ennemi a prononcé plusieurs attaques que nous avons repoussées soit par notre feu, soit par des contre-attaques.

Hier matin, nos grands avions ont attaqué la gare de Monte Bellona et y ont lancé cinquante bombes. En Albanie, pas d'opération importante.

Sofia, 26 août. — Officiel.
Sur le front en Macédoine, près de Bitolia, sur divers points dans la boucle de la Czerna et à l'Est du Dobrovolja, la canonnade réciproque est devenue plus violente à certains moments.

Du Vardar à Huma, opérations plus actives. Un détachement d'assaut grec a tenté d'atteindre nos tranchées établies au Sud de Huma; il a été repoussé par notre feu.

Après une longue et violente préparation d'artillerie, des compagnies d'infanterie anglaises ont attaqué en rangs serrés à plusieurs reprises nos postes avancés près d'Altschak-Mahle et à proximité du village de Schovo; elles ont été chaque fois dispersées grâce à la vigilance de nos défenseurs avant d'avoir atteint nos obstacles en fil de fer barbelé, et ont subi de lourdes pertes.

A l'Est du Vardar, près du village de Matschukovo, violente canonnade, à laquelle nos batteries ont énergiquement répondu.

Sofia, 27 août. — Officiel.
Sur le front en Macédoine, les troupes d'assaut ennemies ont, à l'Ouest de Bitolia, après une préparation d'artillerie, tenté d'approcher d'un de nos postes avancés, mais ont été dispersées par notre feu.

Au Sud de Huma et de Gweweli, la canonnade ennemie a continué avec une violence variable. Notre artillerie a bombardé des troupes ennemies prêtes à l'attaque et incendié un dépôt de munitions près du village de Mayadag.

Dans l'avant-terrain de nos positions, au Nord du lac de Balino, il y a eu des engagements entre patrouilles au cours de quels nos troupes de reconnaissance ont fait des prisonniers grecs. A l'Est de Valandovo, une escadrille ennemie a lancé des bombes sur un de nos hôpitaux militaires, bien que celui-ci portât très visiblement les signes distinctifs habituels.

Constantinople, 28 août. — Officiel.
Depuis la côte jusqu'au Jourdain, opérations peu importantes.

Sur la rive orientale du Jourdain, la région du Tell Nimrin a été prise sous le feu violent des canons ennemis.

Grande activité de l'ennemi à l'embouchure du Jourdain, où nous avons dispersé des détachements de reconnaissance.

Au Sud de Tobuk, une attaque des rebelles a échoué après un long combat, grâce à la vaillante résistance de nos troupes et à l'arrivée des renforts. Rien de nouveau à signaler des autres fronts.

La nuit du 27 au 28 août, des aviateurs ont lancé sur Constantinople des bombes et des libelles excitant le peuple à la révolte.

Les bombes n'ont causé que très peu de dégâts. Un enfant a été tué et 14 personnes blessées.

Berlin, 29 août. — Officiel.
La grande bataille à l'Ouest continue avec une violence non diminuée et force journalièrement l'ennemi à danser à l'aide de troupes fraîches les vides produits dans ses effectifs par les combats sanglants.

La huitième journée n'a donné nulle part un succès notable aux Anglais, malgré leurs attaques en masses.

La caractéristique des combats consiste en ce que les Anglais ne savent jamais si nous accepterons leur attaque ou si nous leur abandonnerons le terrain après l'avoir jugé sans valeur au point de vue tactique.

Tantôt les Anglais ne tâtent le terrain qu'avec prudence dans les secteurs que nous évacions et se laissent arrêter des demi-journées entières par de faibles patrouilles armées d'un petit nombre de mitrailleuses; tantôt ils lancent leurs colonnes à l'attaque de positions que nous avons préparées avec soin et se font infliger de lourdes pertes par le feu des mitrailleuses et des batteries qui font le guet.

Nous prenons soin de détruire méthodiquement les quelques rares positions que nous avons établies dans le désert de la Somme lors de notre dernière offensive et de démolir tous les ouvrages d'art de chemins de fer, les routes et les abris. Le poids principal des combats que l'ennemi nous livre pour la conquête de ce désert de nulle importance pour nous retombe aujourd'hui, tout comme naguère, sur les divisions australiennes. Elles ont été toutes envoyées au feu jusqu'à deux et trois fois entre la Somme et Chaules.

Au Sud de Chaules, les Français ont déjà dû les relayer. Ceux-ci, qui ont fait marcher les Américains pour attaquer le 28 août au Nord de l'Aisne, n'ont pas mieux réussi que les Anglais. Ils comptaient beaucoup sur la mise en ligne en masse des automobiles blindées qu'ils avaient fait construire l'an dernier par séries de cent, mais l'événement ne réalisa pas cet espoir, notre défense venant de jour en jour plus facilement à bout de leurs tanks, en vue de la destruction desquels ont été perfectionnés notablement les canons de notre infanterie, nos trains blindés, nos automobiles et nos canons de défense spéciaux.

Communiqués des Puissances Alliées

Paris, 30 août (3 h.).
Au cours de la journée, nous avons rejeté sur la rive Est du canal du Nord les éléments allemands qui résistaient encore.

Catigny et Sermaize sont entre nos mains.

Commerciale qui ont permis à l'Allemagne moderne de prendre un si prodigieux développement.

Nos hommes d'affaires les plus avisés prévoient même l'heure où l'évolution naturelle des choses nous amènera à réaliser avec les grands syndicats de l'Est un système de combinaisons et de coopération mutuelles assurant à notre activité d'après la guerre, par dessus notre frontière nationale, le champ d'activité dont nous avons un si pressant besoin.

Dr H. HENQUINZ.

Poursuivant nos progrès, nous avons franchi le canal en deux endroits en face de Catigny et de Beauvains, enlevé Chevilly et la côte 89 et pénétré dans Genivy.

Plus au Sud, des combats acharnés se sont livrés dans la région au Nord et à l'Est de Noyon.

Nous tenons Appincourt et le mont Saint-Simon.

Au cours de ces actions, nous avons fait plusieurs centaines de prisonniers.

Entre l'Oise et l'Aisne, la lutte a été non moins vive.

Sur la rive Nord de l'Ailette, nous avons conquis le village de Champs.

Au Nord de Soissons, nous nous sommes emparés de Chavigny et de Cuffies et avons porté nos lignes aux lisières Ouest de Crony.

Paris, 30 août (11 h.).
Sur la Somme et dans la région du canal du Nord, aucun changement pendant la nuit.

Entre l'Ailette et l'Aisne, nous avons repoussé plusieurs contre-attaques ennemies à l'Est de Pasly et maintenu nos gains.

Sur la Vesle et en Champagne, des coups de main ennemis n'ont obtenu aucun résultat. Nuit calme sur le reste du front.

Londres, 29 août. — Officiel.
Au Sud de la Somme, nos troupes ont continué cette nuit à presser l'ennemi, et au Nord de la Somme, elles ont avancé, vers l'Est jusqu'aux environs de Fontaines-les-Croisilles. La nuit a été relativement calme sur le front de bataille.

Dans le secteur situé des deux côtés de la Scarpe, l'ennemi a prononcé hier soir d'énergiques contre-attaques à l'Est et au Sud-Est de Vis-en-Artois, ainsi qu'à l'Est de Boiry et dans les environs de Gavrelle.

Après un violent combat, nous avons repoussé l'ennemi en lui infligeant des pertes. Sous les attaques répétées de l'ennemi, nous avons légèrement replié la nuit nos postes avancés établis à l'Ouest d'Oppy.

Le nombre des prisonniers que nous avons faits depuis le 21 août au matin dépasse 26,000. Durant la même période, nous nous sommes emparés de plus de 100 canons.

Nous avons participé, chaque fois que cela leur a été possible, à tous les combats livrés au Sud et au Nord de la Somme; collaborant avec l'infanterie et d'autres armes, ils ont rendu de signalés services.

Rome, 29 août. — Officiel.
En Judicarie, dans la vallée de Concel, après un violent feu destructeur, l'ennemi a prononcé une attaque contre nos positions; elle a été enrayée par le feu de nos postes avancés, qui ont contre-attaqué, mais les Autrichiens en fuite, leur ont infligé des pertes et fait des prisonniers.

Sur les collines situées au Nord d'Altissimo et du col del Rosso, nos patrouilles ont attaqué et dispersé des détachements de reconnaissance ennemis. Tout le long du front, notre artillerie a dirigé un énergique feu concentré sur les premières lignes autrichiennes et sur leurs voies de communication.

Les Opérations à l'Ouest

Paris, 29 août. — L'« Humanité » annonce que des modifications sont imminentes dans le haut commandement.

Paris, 29 août. — On mande officiellement de Boulogne-sur-Mer que Lumbres a été bombardé pendant la nuit du 21 au 22 août par une escadrille d'avions ennemis. Il y a plusieurs morts parmi la population civile.

Berlin, 30 août. — On mande de Lugano au « Berliner Lokal Anzeiger » :
— Le « Secolo » apprend de Washington que le général March, chef de l'état-major, a déclaré qu'en ce moment 32 divisions de troupes américaines se trouvent en France.

Il sera très difficile d'augmenter encore ces effectifs, vu le manque de tonnage.

Les Etats-Unis s'efforcent de surmonter les obstacles en construisant de nouveaux navires, en mettant l'embargo sur des navires ennemis ou en prenant en location du tonnage neutre.

La Guerre sur Mer

Londres, 30 août. — L'Agence Reuter annonce que le vapeur français « Lyndina » a été torpillé le 10 août au large de la côte septentrionale de l'Espagne. 36 personnes ont péri.

Paris, 29 août. — On mande de Port-Vendres au « Journal » qu'un sous-marin a coulé, au large du port, un vapeur français transportant des troupes, dont le nom est inconnu.

L'équipage et les troupes ont été sauvés; il n'y a pas eu de dégâts matériels.

Londres, 29 août. — Le département américain de la marine annonce que l'ancien vapeur allemand « Holsatia » a été torpillé à proximité de la côte française.

Londres, 29 août. — On mande de New-York au « Daily Mail » :
— Depuis le 10 août, quatre vapeurs au long cours de la White Star Line sont en retard.

Paris, 29 août. — On mande de Rio-de-Janeiro au « Temps » :
— Près de l'île de Fernando da Mochela, le vapeur américain « Great Harbour » a coulé au bout de cinq minutes à la suite d'une explosion; quatre matelots manquent à l'appel.

Vingt-trois hommes ont été sauvés.

Zurich, 29 août. — Une information de l'Agence Havas signale une nouvelle atteinte de l'Entente aux droits des neutres. Aux termes d'un décret des ministres français de la marine et des affaires étrangères, tout navire neutre qui se place sous le contrôle des Puissances centrales et navigue avec un sauf-conduit non reconnu par les Alliés devra être à l'avenir considéré comme étant au service des Puissances centrales. Sauf que la preuve du contraire en soit faite par le capitaine, le navire et sa cargaison seront considérés comme étant d'origine ennemie ou destinés à l'ennemi et traités en conséquence.

Berlin, 29 août. — Un télégramme Reuter du 17 juillet, relatant le torpillage du steamer anglais « Carpathia » (13,603 tonnes), dit que l'équipage, composé de cinquante hommes, a pu se sauver dans les canots et a été recueilli trois heures après la catastrophe.

Il résulte du rapport du sous-marin qui torpilla le « Carpathia », que l'équipage du navire, qui ne comportait pas 50, mais bien 150 hommes, avait réussi à embarquer dans une dizaine de canots, lorsqu'un navire qui convoyait le « Carpathia », croyant voir devant lui des sous-marins, a ouvert le feu sur ces canots.

Si vraiment il n'a été possible au bout de trois heures de sauver que 50 hommes de l'équipage, qui en comportait 150, cela prouve que les canots de

sauvetage ont été efficacement canonnés par le navire convoyeur et que les Anglais se sont chargés eux-mêmes d'envoyer leurs compatriotes à la mort.

NEGOCIATIONS DE PAIX

Berlin, 29 août. — Les négociations de paix entre la Finlande et la Russie ont été suspendues pendant quelques semaines pour permettre aux délégués de se mettre personnellement en rapport avec le gouvernement.

DÉPÊCHES DIVERSES

La Haye, 29 août. — Le Bureau de correspondance annonce que la Reine a chargé le jonkheer Ruys de Berendonek, gouverneur du Limbourg, de former un cabinet. M. Ruys a demandé à réfléchir.

Stockholm, 30 août. — On mande de Berne à « Politiken » : — La surexcitation grandit sans cesse parmi les socialistes français, que la condamnation de M. Malvy mécontente à l'extrême. La Presse socialiste de gauche, et à sa tête le « Populaire », engage le peuple à se révolter contre l'oppression honteuse qui règne en France ; elle déclare que le peuple et le Parlement sont mis en échec et que la France est en réalité gouvernée par des tyrans.

Berlin, 29 août. — L'Empereur est arrivé hier soir à Naumburg pour rendre visite au Roi de Bulgarie.

Berlin, 29 août. — Le comte von Hertling, chancelier de l'Empire, accompagné de M. von Radolwitz, sous-secrétaire d'Etat, est rentré aujourd'hui à Berlin, venant du grand quartier général.

Berlin, 29 août. — Dans la matinée, le chancelier de l'Empire a reçu M. von Payer, vice-chancelier, et l'amiral von Hintze, secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

Berlin, 29 août. — Répondant à un télégramme de la Commission principale du Reichstag, qui parcourt en ce moment la Prusse orientale, le feld-marchal von Hindenburg lui a télégraphié ce qui suit : — Je remercie cordialement les membres de la Commission du budget de leur souvenir amical.

De même que l'assaut de l'ennemi n'a pas empêché la reconstitution de la Prusse orientale dévastée, de même la vie économique de l'Allemagne renaitra florissante après la guerre malgré tous nos ennemis.

La Haye, 29 août. —

Le ministre des Pays-Bas à Londres a été chargé par son gouvernement de protester énergiquement contre la violation du territoire hollandais commise le 11 août 1918 par des biplans anglais qui ont survolé, près de Gland, le territoire hollandais dans la direction du Sud.

Comme ces avions n'ont pas donné le signal de détresse, ils ont été pris sous le feu des canons anti-aériens hollandais.

Oudenburg, 29 août. — L'état de santé du grand-duc est relativement satisfaisant.

Berlin, 29 août. — Un télégramme Reuter du 23 août affirme que le gouvernement allemand a notifié au gouvernement anglais qu'il était prêt à ratifier la convention signée à La Haye le 14 juillet concernant les prisonniers de guerre et les internés civils, moyennant une légère restriction, et ajoute que le gouvernement allemand n'ayant pas encore répondu à cette proposition, il assume toute la responsabilité du retard dans l'exécution de la convention.

Le reproche tombe à faux. Jus que dans ces derniers jours, aucune communication émanant du gouvernement anglais n'a été remise à Berlin. A la date du 22 août, le ministre d'Allemagne à La Haye a reçu de Londres une communication par laquelle le gouvernement anglais se déclarait prêt à procéder à la ratification de la convention, à condition que le gouvernement allemand consentit à modifier l'un des articles de la convention.

La condition posée par l'Allemagne stipulant l'application de la convention aux Allemands internés en Chine n'est pas encore acceptée par l'Angleterre. En conséquence, on peut dire que l'information Reuter travestit la vérité.

EN RUSSIE

Moscou, 26 août. — Dans le Turkestan, nous avons remporté une nouvelle et grande victoire sur le front d'Achatche.

Près de Merv, nos troupes ont battu les bandes contre-révolutionnaires, qui ont perdu 2000 hommes et dont les débris se sont retirés en désordre vers Achatche.

Après avoir occupé sur ce front la ville de Taichan, nos troupes ont repris leur marche en avant sans rencontrer la moindre résistance. Nous avons entrepris les opérations nécessaires pour opérer notre liaison avec Kaschka. Au grand quartier général, on s'attend pour un ou deux jours à la chute d'Achatche, qui mettrait fin à l'effort de la contre-révolution.

Sur le front transcaspien, nous tenons les terrains conquis et poursuivons notre marche en avant. Le moral des détachements de gardes est très atteint à constater, qu'ils n'ont que des forces insuffisantes et ont besoin de nouveaux renforts sur tous leurs fronts.

Dans la direction d'Alansfewsik, nous avons occupé le village de Monatshakof.

Dans la région de Satchegorinskiskia, nous avons repoussé une attaque des cosaques.

Près de Manach, dans la direction de Krasnopiz, nous nous sommes emparés de deux villages ; dans la région de Kazan, la bataille est acharnée. L'ennemi cherche à reconquérir ses positions dans la montagne pour rétablir sa situation et, dans ce but, attaque sans relâche à coups de fusil et de canon.

Hier, il a attaqué à deux reprises, mais à été chaque fois repoussé ; après quoi, ayant prononcé des contre-attaques, nous avons occupé deux villages et capturé deux automobiles, une mitrailleuse et des canons hors de service. Tandis que l'ennemi fuyait en débandade.

Sur la rive droite du Volga, nos troupes ont occupé un village.

Dans la région de Kazan, l'ennemi a cherché, dans la section méridionale du front, à occuper Tukanka et Poulkadworka, quatre tentatives lui a coûté plus de deux cents morts, quatre mitrailleuses et cinquante fusils, et nous avons gardé la position.

De même, nous avons repoussé des attaques dirigées contre notre position sur le front au Nord du Caucase.

Des combats acharnés sont engagés en ce moment au Nord-Est, dans la région de Berekka, sur la Dvina.

Les opérations de nos troupes contre Sinatsk répandent la terreur parmi les bourgeois et les gardes blancs.

Les bourgeois de Sysiani ont enfoui leurs richesses et se préparent à rendre la ville.

Moscou, 29 août. — Dans la région de Kazan, les Tchèque-Slovaques ont subi une grosse défaite. Mis en déroute par les troupes des Soviets, ils se sont enfuis jusqu'à Brasnaya Gorka, à 10 verstes de Kazan.

Les aviateurs de l'armée tchèque ont attaqué Kazan et lancé des bombes sur des buts militaires. Les journaux de Kazan confirment que les Tchèque-Slovaques sont irrités et découragés ; d'autre part, ils ne s'entendent plus avec les cosaques.

Moscou, 26 août. — On mande du front du Nord du Caucase que nos positions s'améliorent d'heure en heure dans le Sud. Nos troupes ont occupé la ville de Iekaterinenogor et la gare de Tcherezskaja.

Moscou, 29 août. — L'Entente a équipé et armé des bandes nombreuses qui ont pour mission d'attaquer les trains chargés de vivres roulant à destination de Moscou et de Pétrograd, de s'en emparer et de les détruire. D'autres moyens sont encore mis en œuvre pour rendre précieuse le ravitaillement des deux capitales. Tantôt les wagons transportant les vivres deviennent la proie des flammes, tantôt les rails sont arrachés pour en empêcher la circulation. L'enquête ouverte sur divers attentats de ce genre a démontré qu'ils sont dus aux agissements d'agents soudoyés par l'Entente.

Moscou, 29 août. — D'après l'« Isvestija », les gouvernements de l'Entente ont décidé de continuer à payer les émoluments des chargés d'affaires russes nommés sous le régime tsariste dans les villes où il en existe encore, à condition qu'ils s'engagent à ne pas reconnaître le gouvernement des Soviets.

Kief, 27 août. — D'après une information du « Golos Kiev », les Etats neutres ont fait remettre au gouvernement des Soviets une note de protestation contre l'arrestation en masse d'officiers à Moscou et à Pétrograd, avec menace de suppression du droit d'asile pour les représentants bolchevistes dans les Etats neutres.

— Des Oukrainiens, retour de Russie, annoncent que les autorités bolchevistes aux frontières dépouillent les voyageurs de tout l'argent frappé à l'effigie du tsar et l'échangent contre l'argent frappé sous le gouvernement de Kerenski.

Le délégué militaire russe à la conférence de paix de Kief, le général Binzow, a été arrêté à Moscou et déféré au tribunal révolutionnaire, sous l'accusation d'avoir assisté à Kief au service funèbre célébré pour le repos de l'âme du défunt tsar.

Helsingfors, 29 août. — A la suite de la violation du territoire finlandais par des aviateurs anglais, le gouvernement a protesté énergiquement auprès de la légation anglaise et de celles des autres puissances de l'Entente ; il exige que les coupables soient punis et que des indemnités soient accordées aux victimes.

Kief, 30 août. — La « Nowa Rada » écrit au sujet de la question agraire que le nouveau projet de loi sur la propriété foncière exclut toute nouvelle acquisition de propriété, mais ne transfère en aucune façon la propriété des terres entre les mains des paysans.

On évitera de procéder à des expropriations forcées, mais il sera établi un impôt foncier progressif qui atteindra un taux si élevé que les propriétaires seront heureux de pouvoir se débarrasser de leurs terres par la vente.

La loi interditera de vendre des terres à des paysans russes et polonais.

Varsovie, 29 août. — Dans un éditorial, l'organe officieux ministériel « Monitor Polski » démontre que le bruit qui représente la Russie comme constituant un danger pour la Pologne est sans fondement.

La restauration d'une Russie puissante et autonome est d'une importance primordiale pour la France et l'Angleterre, et ces pays mettront tout en œuvre pour réaliser ce projet avec l'aide américaine et japonaise.

La Russie ne manquera pas de vouloir exercer son influence en Pologne et ourdira des intrigues dans ce but.

La Pologne sera encore le théâtre de biens des luttes et il faudra que le peuple se tienne prêt à tous les événements. Et ce sera d'autant plus lourd à supporter que la frontière orientale sera plus près du cœur même de la Pologne.

C'est pourquoi il est de la plus grande importance pour la Pologne de voir élargir ses frontières de la plus possible. Ceci est aussi dans l'intérêt des Puissances centrales.

Kief, 28 août. — Dans un ordre du jour à l'armée, l'hélmant Krasnof constate la libération presque complète de la région du Don, mais proclame la nécessité d'en protéger les frontières contre de nouvelles attaques par l'occupation de certains points de jonction de chemin de fer et des villes de Zrize, Komychine, Palaschof, Terrisoglesk, Wochopopersi et de Behutschan.

Petites Chroniques

La neutralité belge et le traité de 1839

La « Gazette de Cologne » écrit : — Dans un discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance belge, M. Balfour a essayé de déprécier les déclarations du chancelier allemand sur l'avenir de la Belgique, en disant qu'un homme d'Etat britannique ne pourrait oublier qu'une promesse faite par l'Allemagne ne serait pas obligatoire. L'Allemagne devrait commencer par donner des preuves qu'on puisse se fier à ses paroles.

M. Balfour visait sans doute l'invasion de la Belgique par les armées allemandes en 1914 par laquelle, comme on dit, le traité conclu en 1839 en faveur de la Belgique aurait été violé.

Une fois de plus, l'homme d'Etat anglais veut se donner des airs de gardien du droit des gens. Aussi ce n'est jamais de trop que d'examiner de nouveau comment l'Angleterre elle-même a observé le traité de 1839.

Pour commencer, nous prions M. Balfour de se rappeler le discours prononcé le 3 août 1914 par Sir Edward Grey et qui traite de l'attitude prise par Gladstone en présence du dit traité.

Lors de l'éruption de la guerre franco-allemande, en 1870, Gladstone ne voulait pas voir son pays être entraîné dans la guerre ; à cet effet, il conclut des traités avec la Fédération de l'Allemagne du Nord et avec la France, traités par lesquels l'Angleterre s'assura le concours de l'un ou de l'autre des belligérants pour protéger la neutralité belge pour le cas où l'un d'eux violerait le territoire belge.

A cette époque, on reprochait dans le public et au Parlement anglais d'avoir, par ces nouvelles conventions, rendu nul et sans valeur le vieux traité de 1839.

Cependant, Gladstone protesta vivement à l'interprétation de ces adversaires qui disaient que « le fait seul de l'existence d'un traité de garantie obligerait les signataires, sans égard à la situation spéciale où il se trouverait au moment où le motif se présente d'agir conformément à la garantie donnée ».

« Les sommités du domaine de la politique étrangère », disait-il textuellement « que je suis habitué à écouter, telles lord Aberdeen et lord Valmeiston, n'ont jamais eu cet avis pédantique et, qu'on me permette le terme, cet avis peu pratique sur la « garantie ».

En d'autres mots : En 1870, Gladstone appuya l'opinion que les traités de garantie donnaient, il est vrai, le droit à l'Angleterre d'intervenir pour la protection de la neutralité belge, mais ne l'y obligeaient pas.

Lorsqu'en 1887, du temps de Boulanger, on s'attendait à une nouvelle guerre franco-allemande, on souleva, en Angleterre, de nouveau la question de savoir quel parti prendre pour le cas d'une violation de la neutralité belge par l'un ou l'autre des belligérants.

La réponse à cette question fut donnée alors dans le « Standard » par un article officieux du gouvernement.

Nous y lisons le passage suivant : « Quelques grands que soient les regrets de l'Angleterre, au cas où l'un ou l'autre des belligérants envahirait le territoire belge, elle ne pourrait jamais intervenir à côté de la France contre l'Allemagne (même si l'Allemagne essayait de tourner le flanc français par une irruption dans les Ardennes belges) sans lâcher les buts principaux de la politique mondiale britannique ou, tout au moins, sans les compromettre sérieusement.

Mais, demandera-t-on, l'Angleterre n'est-elle pas obligée, par sa signature, de rester fidèle à ses engagements ?

J'y réponds que notre ministre des affaires étrangères doit être en état de tenir compte de cette objection sans que l'Angleterre soit entraînée dans une guerre.

L'usufruit passager d'un chemin est autre chose qu'une permanente prise de possession illégale d'un territoire et assurément l'Angleterre obtiendrait sans difficultés du prince Bismarck des garanties convenables qu'après la fin du conflit, le territoire belge serait rétabli.

Ces discussions du « Standard », signées par « Diplomaticus », ont été inspirées par le lord Salisbury, l'ancien président du

ministère anglais elles interprètent fidèlement le point de vue occupé par le gouvernement britannique de cette époque, point de vue qui apparut aussi nettement du compte-rendu des conférences qu'a eues l'ambassadeur anglais de ce temps, à Bruxelles, le lord Vivian, avec le ministre belge des affaires étrangères, le prince Chimay, ainsi que de la lettre du roi Léopold au baron de Lambertont, ministre d'Etat et secrétaire-général au ministère des affaires étrangères, lettre qui est datée du mois de février 1887.

Déjà au mois de janvier 1917, la « Gazette Générale de l'Allemagne du Nord » a examiné dans un article cette « élasticité de la neutralité de la Belgique ».

L'article dit qu'il en résulte qu'il est absolument nécessaire pour l'Allemagne de mettre un terme à un état de choses qui permet à l'Angleterre de reconnaître et de protéger à son gré la neutralité de la Belgique ou de la renier.

Petit Carnet Juridique

Le 4 août 1914, les législateurs belges ont voté un petit bout de loi qui a frappé sur le roc dénommé « le droit commun », un formidable coup de pioche.

La loi du 4 août 1914 stipule, en effet, qu'en tout état de cause et en toutes matières civiles et commerciales, l'article 1244 du Code civil est applicable.

Voilà qui va fournir aux juges le moyen de résoudre, en se basant sur l'équité, la plupart des problèmes qui se posent actuellement.

L'article 2 de l'article 1244 du Code civil stipule ce qui suit : « Les juges peuvent néanmoins, en considération de la position du débiteur et en usant de ce pouvoir avec une grande réserve, accorder des délais modérés pour le paiement, et surseoir à l'exécution des poursuites toutes choses demeurant en état. »

Si le petit bout de loi précité n'était pas né, les juges, les mieux disposés, auraient dû s'incliner devant les dispositions légales restrictives existantes et notamment devant celles du Code de procédure qui ne permettait d'accorder des délais que sous certaines conditions.

Or, actuellement, grâce à ces quatre mots fatidiques, sont armés jusqu'aux dents, pour mettre à la raison certains prometteurs qui auraient une pierre... à la place du cœur.

Sans entrer ici dans de longs détails d'ordre juridique disons que les juges peuvent aller jusqu'à arrêter la force exécutoire des décisions de justice. C'est, en effet, d'après l'article 2 de la loi du 4 août 1914, le Président du tribunal qui, en Référé, statuera sur les sursis d'exécution. En conséquence, il s'agit d'un jugement ou d'un titre exécutoire, le Président peut arrêter net la force des lois, des conventions, des décisions de justice.

Comme on le voit, de par cette loi d'ordre social suprême, si nous pouvons ainsi nous exprimer, les intérêts des locataires compromis par les événements peuvent être sauvegardés. C'est, si l'on veut, l'arrêt qui — pour une fois — l'emporte sur le droit pur!

Il serait faux de croire cependant que cette législation exceptionnelle de 1914 a pour résultat, soit la suppression de la loi, soit celle des garanties des conventions. Non, il ne s'agit, en l'espèce, que d'un sursis exigé par les circonstances.

Remarquons aussi que le juge ne pourrait pas éteindre la dette du locataire momentanément, en vertu de l'adage : « Qui à terme ne doit rien, le locataire qui a obtenu des délais de grâce ne doit pas payer son loyer, mais il en reste le débiteur. En conséquence, le délai de grâce expiré et non renouvelé, on doit payer son loyer.

Quand le locataire a-t-il droit à un délai de grâce ? C'est l'article 1244 du Code civil qui va répondre à cette question.

Cet article stipule, en effet : « En considération de la position du débiteur, les juges peuvent accorder certains délais de paiement. » La position du débiteur, en l'espèce le locataire, joue donc le rôle prépondérant.

Si le juge considère que l'exécution de son obligation c'est-à-dire le paiement de son loyer, place le locataire dans une situation difficile le juge peut suspendre l'exécution de cette obligation et autoriser le locataire à payer plus tard le montant du loyer.

Considérons quelque peu ce qui précède pour les exemples suivants :

Un commerçant dont les affaires périclitent, un industriel dont les usines chôment, voir une société anonyme, notamment une compagnie d'assurances dont les rentrées sont difficiles, un ouvrier chômeur, un employé qui aurait perdu sa situation pourrout obtenir des délais pour le paiement de leurs loyers.

En résumé tous ceux, quelle que soit leur position sociale, qui sont en mesure de démontrer que leur situation actuelle ne leur permet pas de payer, obtiendront, nous allons écrire « doivent » obtenir des sursis.

Quand l'obligation de payer renait-elle ? Elle renait, dès que le délai de grâce est expiré, alors il faut payer le loyer.

Rien n'empêche cependant les locataires, pourvu qu'ils apportent la preuve que leur situation ne s'est pas améliorée, de demander de nouveaux délais qui peuvent leur être accordés.

Supposons qu'un jugement les ait frappés et que le propriétaire en poursuive l'exécution. Dans ce cas, il suffira que le locataire s'adresse au Président du tribunal des référés qui pourra — nous n'écrivons pas « devra » — surseoir aux poursuites.

Ce serait une erreur de croire, que les délais sont de plein droit ; le juge doit les appuyer, quand il les accorde sur des motifs sérieux.

En ce qui concerne les délais et leur étendue, le juge a un pouvoir discrétionnaire ; c'est le cas d'écrire, qu'en cette matière, il ne relève que de sa conscience.

Comme nos lecteurs l'auront remarqué, toutes ces questions de délai sont, en somme, des questions d'espèce que le juge résoudra d'après les circonstances.

Pour terminer, signalons que les délais ne s'accroissent pas seulement pour le paiement du loyer, mais qu'ils peuvent aussi s'accroître pour le temps fixé par le bail.

C'est ainsi, par exemple, que malgré l'expiration du bail, le locataire peut obtenir du juge l'autorisation de demeurer dans la maison.

Evidemment en l'espèce, il faut que le locataire puisse invoquer des motifs sérieux notamment l'impossibilité de se loger, pour obtenir des délais de prolongation.

Quant au prix du bail, il sera dû en proportion de la durée de l'occupation complémentaire accordée par le juge.

Nous arrêtons ici nos explications. Dans notre prochaine causerie nous examinerons la situation des locataires absents du pays.

PAUL ALBAIN.

Chronique Liégeoise

Audacieux Cambriolage à main armée

Rue Grétry

Clockers et Doufel pour disparaître complètement dans une ruelle étroite qui fit perdre leur piste à l'agent.

6 kilos de tabac, 15 kilos de beurre et saindoux, ainsi que d'autres marchandises et une somme d'argent, restée dans le secrétaire, ont été emportés.

M. Sand, officier de police, a ouvert une enquête et en a informé l'autorité occupante.

Chronique Locale et Provinciale

Un crime horrible à Baillamont.

Dimanche 4 août, les deux frères Alin et Emile Loosvelt, à Baillamont, se promenaient. A un demi-kilomètre d'Osly, une bande de jeunes gens de Baillamont, âgés de 10 à 27 ans, cachés dans le petit bois entre Osly et Baillamont, se mirent à leur poursuite, armés de gourdins.

Une partie de la bande s'attaqua à l'aîné et l'autre au plus jeune. Ils accablèrent celui-ci dans un pré voisin, le tirèrent et le couchèrent dans le ruisseau en le recouvrant de gazon. Quelques jours auparavant, ils avaient brisé les fenêtres de la maison Loosvelt et blessé la femme Loosvelt à la tête.

La police a arrêté 10 individus de Baillamont. Le petit Loosvelt n'était pas un mendiant, comme on l'a dit, il pouvait vivre du travail et des ressources de sa maison.

Théâtre communal de Namur

Direction : MM. BRUMAGNE et PIRLET

SAISON 1918-1919

Début le dimanche 8 septembre

Tableau de la Troupe Permanente

SECTION MUSICALE

Chefs d'orchestre : MM. Jules et Fernand Brumagne.

Chef du chant : M. Fernand Brumagne.

Répétiteurs : MM. E. Yserbit et G. Meurat.

Pianiste accompagnateur : M. Antoine.

RÉGIE

Régisseur général, metteur en scène : M. F. Nérac.

Régisseur adjoint : M. Rosart.

Second régisseur : M. Tasiaux.

Chef machiniste : M. Jallet.

BUREAU

Secrétaire de la direction : M. Max van Glabbeke.

Contrôleur en chef : M. J. Casimir.

Contrôleurs adjoints : MM. Decamps et Fritz.

Buraliste : M. Nicolas.

TROUPE D'OPÉRA-COMIQUE ET TRADUCTIONS

Chanteuse légère : M^{lle} Yvonne Brusson.

Chanteuse falcon : M^{lle} Irène Lemaire.

Secondes chanteuses (emploi partagé) : M^{lles} S. Jordens et A. Astrée.

Duègne : M^{lle} Van Damme.

Premier ténor : M. E. Doulet.

Second ténor : M. N. Defize.

Troisième ténor : M. J. Chapelle.

Baryton léger : M. J. Leroy.

Baryton fort : M. L. Chapey.

CONSERVES « Soleil » et « Marie Thumas »

SOUPES

Soupe nouvelle la boîte de 1/2 1,80

» cerfeuil » 1,80

» pois » 1,80

» poireaux » 1,80

» cerfeuil asperges » 1,80

» verte » 2,15

» jus de tomates » 1/4 1,15

HARICOTS

Haricots verts moyens la boîte de 1/2 1,75

» coupés » 1,90

» verts » 4/4 3,50

» princesses fins » 3,60

CAROTTES

Primeurs la boîte de 1/2 1,90

Coupées » 2,00

Jeunes » 2,10

CONSERVES DIVERSES

Cerises foncées le flacon 4,00

Cerfeuil hâché la boîte de 4/4 3,50

Tomates en purée » 1/2 2,50

Epinards en purée » 2,00

Choux-fleurs » 1,85

Asperges branches fines » 4/4

ANNONCES

SERVEUSE bien au courant demande place dans café sérieux. Ecrire F. D., bureau du journal. 7053

ON demande des ouvrières à la Confiturerie Milet, av. Prince Albert, 177, Namur. 7086 3

ON DEMANDE ouvrier serrurier-peñlier, demi-ouvrier et apprenti. Maison Dupuis-Joiet, rue Lucien Namèche, 32, Namur. 7082 3

CACHETS EN CAOUTCHOUC, tampons perpétuels violés. S'adresser à M. JASSOGNE, rue Poëssé Fleuris, 11, Namur. 7088

La Fabrique espagnole de Cigarettes A. Portilla 93, rue Renkin, Bruxelles

informe sa clientèle qu'elle a mis en vente du tabac en paquets « Exquisito » le tabac composé des meilleures qualités du moment et manipulé avec les soins et perfectionnements modernes sera apprécié de tous les fumeurs. Exigez la signature du fabricant sur chaque paquet. Cigarettes autorisées avec freigabe toujours disponibles. 7070 3

MALADIES de la PEAU de la barbe, panaris, furoncles, plaies suppurantes variqueuses ou brûlures sont guéries par la Pommade du Dr. AVILLE

Prix 10 francs, dans toutes pharmacies. — Dépôt général : pharmacie NEMERY, Namur. 7084

MEUBLES A VENDRE : Beau choix de salles à manger, chambres à coucher, mobiliers de bureaux, mobiliers de cuisine. — Prix avantageux. 7085 4

J. LINHET - SEIGNEUR NAMUR — 46, rue de l'Ange, 46 — NAMUR

Musiques à vendre pour orchestre, piano seul, violon et piano, chez M. V. Luffin, rue Rogier, 109, Namur. 5973

C. Werenne-Rappez rue du Pont, Namur

Quincailleries, Emaillage, etc. Robinets autorisés. CLOUS POUR BOEUFs qualité extra. 7008

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES

Avant de faire vos achats pour matelas, demandez échantillon FIBRE DE BOIS STERILISE 43/400

Chez V. Marcq-Gérard NAMUR — 59, rue des Brasseurs — NAMUR

Conditions avantageuses 7062 12

Vente de COURROIES autorisée Concessionnaire pour la Belgique : P. LEBLANC, boulevard d'Omalius, 79-81, Namur.

Concessionnaire pour la province de Namur : J. WARRANT, rue du Parc (La Plante). 6833

PLUS CHER QUE LEUR VALEUR Nous rachetons la plupart des VIEUX LIVRES

Librairie ROMAN, Namur. 6762

Messieurs les Bourgmestres Afin de favoriser les ravitaillements communaux, vous pouvez avoir tous produits alimentaires des plus rares ainsi que broches, savon, cigares, cigarettes, etc.

La marchandise n'est payable qu'après distributions aux habitants. 6827

Avoué de Belgrade, 7 (près la Banque)

A VENDRE belle et spacieuse maison, entrée cochère, grands ateliers, cinq galeries, cour vitrée, superficie totale 350 mètres carrés, 5 minutes gare et centre. Adresse bureau du journal. 6963

Dictionnaire Larousse achète plus cher que leur valeur. S'adresser Librairie ROMAN, à Namur. 6531

DISPONIBLE Acide acétique 80% bon goût

Pharmacien COX, fabricant 6548

10, rue T'Kint, 10, BRUXELLES

Visitez les vastes magasins V. Marcq-Gérard

59, rue des Brasseurs, Namur (Annexe 4, rue du Bailly)

Bascules ordinaires et bétail, peñerie en tous genres, lits et lavabos en fer, séchoires à légumes, fours (Pieters) à cuire le pain, formes à pain, articles émaillés, buanderies en tôle acier pour comités.

Maison Dupuis-Joiet 48, rue Lucien Namèche, Namur

CHAUDIÈRES en tôle d'acier pour chaudières, fabricants de sirop et sopes communales. 5068

MA ADIES & Soins généraux de la Bouche

Georges ALTMANN

Chirurgien-Dentiste rue des Dames-Blanches, 22

NAMUR Consultations de 9 à 5 heures 5087

Fermé le dimanche

FROIDCHAPELLE

A LOUER BELLE FERME, consistant en bâtiments, d'exploit, écuries, étable, granges, dépendances, corps de logis très spacieux et en très bon état, et QUARANTE-SIX HECTARES NONANTE-SIX ARES de terres cultivées et prairies; le tout au lieu dit du Walestru, au Bois-le-Comte, commune de Froidchapelle-lez-Chimay; visible tous les jours sans autorisation spéciale; pour renseignements complémentaires, s'adresser à DURIAU, 3, rue de l'Harmonie, HAINE-SAINT-PIERRE. 7012 3

La 5^e édition du Guide pratique de la Culture des légumes des arbres fruitiers et des arbustes, par J. DRICOT, vient de sortir de presse, avec une annexe sur la taille Lorette et sur le poulailler pratique.

Ce livre de 400 pages est en vente au prix de 5 fr., chez M. BERCE, éditeur, à Gembloux, et chez les libraires. 6084 10

Hollandia

remplace le café et la chicorée

Produit analysé par M. A. Dupont-Paisant, directeur du Laboratoire médical de Bruxelles, reconnu sain et inoffensif, donc recommandable à tout point. On demande des représentants partout

MAISON HOLLANDAISE GROS 30, rue Saint-Nicolas, 30 DETAIL

RECHAUDS A GAZ Séchoirs pour légumes et fruits, bœaux pour ces serves, fours à pain au gaz et charbon. 5033

Maison TRUSSART - GARITTE plomberie-poèlerie, 8, rue de Fer, Namur.

ATELIERS & FONDERIES SEVRIN & MIGEOT, à Auvclais

PIECES DE RECHANGE pour tracteurs, locomobiles, moulins, batteuses, écrémeuses, pompes, machines et moteurs de tous genres. 6836

Poitrine Opulente en 2 mois par les PILULES GALEGINES

Seul remède réellement efficace PRIX : 5 Frs. Pharmacie MONDALE

63-65, rue Antoine Dansaert, Bruxelles-Bourse NAMUR : Pharmacie de la Croix Rouge, 2, rue Godefroid. 2

PAPIERS en feuilles et rouleaux, sachets, cornets Bureau de Publicité, 21, boulevard d'Herbette, Namur

EMPLOIS VACANTS Bonne situation offerte à Messieurs honorables et actifs (centres agricoles). Travail facile et très rémunérateur. Ecrire : Holmans, 42, avenue Albert Giraud, Schaerbeek. 6919 10

LA BANQUE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE

19, Boulevard Bischoffsheim, Bruxelles a décidé, dans l'intérêt du client, d'accorder des

Ouvertures de Crédit (avec prélèvements mensuels sur toutes garanties sérieuses (hypothèques même au 2^e rang, titres, etc.). 6921

Solution immédiate muni de toutes pièces utiles.

Etude de M^e G. PIRSON, notaire à Namur 81, rue Emile Cuvelier

Vente publique définitive de 4 MAISONS DE RAPPORT A SAINT-SERVAIS (NAMUR)

Le mardi 10 septembre, à 11 h., le notaire Piron vendra définitivement, en son étude :

4 bonnes maisons de rapport, trois bien situées à St-Servais, rue des Ecoles n^{os} 40, 42, 44 et 46 et cadastrées section B n^{os} 29302, 29302, 29302 et 29302 pour une contenance respective de 1 are 50 centiares, 1 are 50 centiares, 1 are 40 centiares et 2 ares 20 centiares, joignant la rue des Ecoles, Drèze, Marinx et Martin.

Facilité de paiement. Les amateurs sont priés de se munir de leur carnet de mariage ou de leur extrait d'acte de naissance. 7108 1

Le jeudi 12 septembre, à 2 h., au café Jules Demeffe, près de l'arrêt du tram à Champion, le notaire Piron, de Namur, vendra définitivement à l'intervention de M^e Petitjean, notaire à Eghezée et à la requête des propriétaires, 35 hectares environ de terres et prés sis sur les communes de Champion, Daussoutx et Dhuy.

Communs de Champion : Terre lieu dit « Les Sarasins », de 6 h. 15 a.; autre lieu dit « Campagne de Jette Foc », de 1 h. 25 a. 60; autre même lieu de 1 h. 52 a. 70 c.; autre même lieu de 6 a. 40 c.; autre même lieu de 8 a. 12 c.; autre lieu dit « Al borne St Martin », de 20 a. 58 c.; autre lieu dit « Aux Mines », de 1 h. 28 a. 10 c.; autre lieu dit « Aux quatre bonniers », de 3 h. 33 a. 90 c.

Commune de Daussoutx : Une terre lieu dit « Queal de Loge », de 7 a. 70 c.; autre lieu dit « Campagne del Bourlotte », de 4 ares 40 c.; autre, même lieu, de 15 a. 80 c.; autre, même lieu, de 42 a. 90 c.; autre, même lieu, de 1 h. 64 a. 50 c.; autre, même lieu, de 57 ares.

Commune de Dhuy : Pré, lieu dit « Try de Hu », de 62 a. 30 c.; autre, même lieu, de 58 a. 70; autre, même lieu, de 6 a. 10.

Les amateurs sont priés de se munir de leur carnet de mariage ou de leur extrait d'acte de naissance. 7109 1

DAVE A vendre : Belle Propriété avec maison, terre, verger et pré d'une contenance d'environ un hectare 50 ares. Prompte jouissance. Renseignements en l'étude 7110 1

A louer pour le 1^{er} janvier 1919 : Belle Propriété avec jardin légalier, arbres fruitiers en plein rapport. 40 m. de Namur. Renseignements en l'étude. 7111 1

Etude de M^e CLOSE, notaire à Gedinne. Le lundi 9 septembre 1918, à Louette-S-Denis, requête Lambot-Adam : Vente publique de 9 parcelles. 7105 1

Etude de M^e Paul JEANMART, notaire rue Pepin, 3, à Namur

MOUSTIER-SUR-SAMBRE Pour cause de partage

Le lundi 2 septembre 1918, à 2 h., au café Thirion, place de la Station, Me Jeanmart vendra publiquement, à la requête des propriétaires, les biens suivants situés en face de la gare de Moustier-sur-Sambre :

1. Une magnifique maison d'habitation avec grand jardin, l'ensemble de 11 ares environ, occupée par les propriétaires ;

2. Une maison de commerce ;

3. Une autre maison de commerce, sise même place, d'un ensemble de 6 a. environ ;

4. Un terrain à bâtir, de 3 a. 50 c. environ, joignant le bien n^o 1 ci-dessus.

Pour visiter, entrée en jouissance et conditions, s'adresser en l'étude du dit notaire Jeanmart. 6846

NAMUR Mardi 3 septembre, à 11 h., en l'étude, Me Jeanmart, notaire à Namur, vendra définitivement une bonne maison avec jardin et serre de 540 m², située chaussée de Waterloo, 136, à St-Servais. Haussee 10,000 fr. 6931

Lives Mardi 3 septembre, à 2 h., au café Henri Simon, à Lives, M^e Jeanmart vendra définitivement à la requête de la famille Lambotte :

1) Trois maisons avec jardin, sises à la route de Liège, occupées par MM. Daguelle, Antignac et Delforge. Haussees 5,500 fr.

2) Un terrain de 10 ares, constituant un bel emplacement à bâtir, sis à la Meuse. Jouissance à convenir. Hausse 2,600 fr. 6934

Propriété d'Agrément, à Salzinnes Mercredi 4 septembre, à 11 heures, en l'étude, Maître Jeanmart vendra en une séance, une très belle propriété d'agrément, sise à Salzinnes, rue Henri Lecoq, 37, contenant 23 ares, entourée de murs, à proximité de l'église, des écoles et de l'arrêt du tram. Jouissance 1^{er} mars 1919. 6937

MEUX ET SAINT-DENIS Le mercredi 4 septembre 1918, à 2 h., au café Didi, près de la gare de St-Denis, M^e Jeanmart vendra :

1. Une maison avec jardin, sise à Meux (Baltia) de 8 a. 63 c. ;

2. Un jardin de 6 a. 10 c., sis près du lieu prédit ;

3. Une terre à St-Denis, lieu dit « Long Bonnier », de 33 a. 80, libre de bail le 15 septembre 1919. 6844

Namur Lundi 9 septembre, à 11 heures, en son étude, 3, rue Pepin, M^e Jeanmart vendra définitivement, à la requête de M. Baye.

Une bonne maison de commerce sise rue de l'Hôpital, n^o 10, ayant 3 étages, cour, arrière bâtiment, occupée par Mme Vve Wilmart. 6932

Malonne Mercredi 11 septembre à 10 h. en l'étude, M^e Jeanmart vendra publiquement en une seule séance :

1. Une bonne maison avec jardin de 16 ares avec écurie et remise, située à Malonne (Pensionnat), occupée par Mlle Dupuis.

2. Terre et pré de 25 ares, aux chemins de Fosses et du Piray, louée à Vve Daras. Jouissance prochaine. 7016

A VENDRE 1. Belle propriété de maître, avec dépendances, écuries et 95 ares de jardin, aux portes de la ville.

II. a) Maison de commerce, place Lillon, n^o 22 (15,000 fr.); b) Maison à La Plante-Carsole (8 000 francs).

3 Terrain industriel de 66 ares au faubourg Saint-Nicolas. 7017

Etudes de M^e JEANMART, notaire à Namur et LE BOULENGE, notaire à Philippeville.

Vente publique d'une bonne ferme contenant 18 hectares, à Jamagne.

Le jeudi 12 septembre 1918, à 1 h., à Jamagne, en l'estaminet tenu par M. Eugène Lambot, M^e Paul Le Boulger, notaire à Philippeville, vendra publiquement, à l'intervention de M^e Jeanmart, notaire à Namur, et Lemaitre, à Châtelineau, à la requête des héritiers Roland-Eugène :

Beaux bâtiments de ferme en excellent état, comprenant corps de logis, écuries, remise, grange, jardin et pâture, le tout ne formant qu'un ensemble d'une contenance totale de 58 ares 30 cent.

2 1/2 hectares 1/2 de terres et pâtures de bonne qualité.

En bloc ou en détail. — Renseignements en l'étude des dits notaires Jeanmart et Le Boulenger. 7036

Etude de M^e GENART, notaire à Eghezée.

HEMPTINNE Mardi 3 septembre 1918 à 2 h. vente publique à Hemptinne, à la requête de Mesdemoiselles de Cerf, propriétaires, d'attraits de labour divers : chariot, tombereau, galot, voiture et charrette à poney, brides, harnais, etc. 7087 1

FORVILLE Mercredi 4 septembre 1918, à 2 heures, au café Mohimont, à Seron, vente publique à la requête de M. Mercier, fermier et Bourgmestre, à Forville, du regain arrosant dans des prairies en lieu dit : « Petit Thirion », sous Forville. 7088 1

NOVILLE-LES-BOIS Jeudi 5 septembre 1918, à 2 h., vente publique à Noville-les-Bois, en la demeure et à la requête de M. Emile Delvaux-Jasogne, d'attraits de labour divers. 7089 1

Etude de M^e Maurice DELVIGNE, notaire, à Namur

FLAWINNES Mercredi 4 septembre 1918, à 10 h. du matin, en son étude, M^e Delvigne vendra définitivement, requête veuve J.-B. Wérenne-Simon et enfants :

1. Une maison avec dépendances et jardin, contenant 12 ares 2. Une autre maison avec dépendances et jardin, contenant 17 a. 80 c. 3. Un pré lieu dit « sous les Pachs » contenant 23 a. 80 c.

Tous ces biens situés à Flawinnes. 7021 2

NAMUR Jeudi 5 septembre 1918, à 10 h. du matin, en l'étude, le notaire Delvigne, à Namur, vendra définitivement :

1. Une belle et vaste maison à 3 étages, avec dépendances et grand jardin, ensemble 1882 m² sise rue Notre-Dame, n^o 26, à Namur. Cette propriété a toujours servi à usage de pharmacie-droguerie.

2. Une autre belle maison de commerce, même rue, n^o 28, aussi 3 étages, joignant la précédente, d'une superficie de 100 m². Très grandes facilités de paiement. — Prompte jouissance. 7022 2

NAMUR Jeudi 12 septembre 1918, à 10 h. du matin, en son étude, M^e Delvigne vendra publiquement, requête des propriétaires :

Une belle maison de commerce à 4 étages avec grandes vitrines, et entrée particulière, située à Namur, formant le coin de la rue de l'Ange où elle porte le numéro 49 avec la rue de la Croix où elle porte le numéro 2.

Par la situation en plein centre commercial, dans la partie la plus active du mouvement des affaires, cette propriété convient pour n'importe quel genre de commerce, de même que pour installation de Banques au bureau de change. Très grandes facilités de paiement. 7023 3

ASSESE Jeudi 12 septembre 1918, à 4 h. de l'après-midi, chez M. Sautron, Hôtel du Grand Cerf, à Assesse, M^e Delvigne vendra publiquement en une seule séance, requête de M. Isidore Lejeune-Parmentier :

1. Une maison avec dépendances et jardin, contenant 18 a. 90 c., située à Assesse.

2. Un beau terrain à bâtir sis à Assesse, ayant 9 mètres de façade à la route de Florée, pour une contenance de 16 ares. 7024 3

Etude de M^e STERPIN, notaire à Spy.

Lundi 2 septembre 1918, à 2 h., en l'étude, vente publique d'une maison avec jardin, « au laid pas », 6 ares, joignant Charles, Collin, Dupuis et un chemin. 7151 4

Mardi 10 septembre 1918, à 2 h., en l'étude, vente publique de :

1. Terrain à bâtir « chemin de Soya » 16 ares 41 joignant Remacle, Nanèche, Meaux, Rinchard, Brichard et chemin.

2 Terrain à bâtir, même lieu, 10 ares 15 centiares, joignant le bien ci-dessus, Brichard et deux chemins. 7112 4

MOUSTIER SUR SAMBRE et JEMEPPE - UR-SAMBRE

Lundi 16 septembre 1918, en l'étude, vente publique en une séance de :

1^{er} Terre, « campagne de Goyet », à Moustier, 28 ares 55 c., joignant Defontaine, Lien, Moriamé et chemin.

2^e Pré, « Queuture », à Moustier, 22 ares 66 c., joignant Moriamé, Larivière, Martul et la commune de Spy.

3^e Terre, « Grand Bois », Jemeppe sur-Sambre 27 ares, joignant Grégoire, Charue, Gobert, Godefroid et chemin.

4^e Pré, « 3 mesures Charles Andry », 36 ares 90 c., joignant de Beaufoit, Sacré et Fernémont. 7113 1

TEMPOUX Lundi 23 septembre 1918, à 2 h., en l'étude vente publique en une séance d'une belle propriété sise à Tempoux, « Grand route », maison, écurie, grange, porche, four, fournil, jardin, verger rempli d'arbres fruitiers, l'ensemble contenant 50 ares environ, joignant à G. Ma-Lady, J. Lombot, la grand route et un chemin.

Libre de suite. 7114 1

Belle Propriété à vendre : Environs de Namur, vieux château bien restauré, dépendances, beau parc avec grand étang, arbres splendides, serre, verger, prairie, l'ensemble contenant 2 hectares environ dans un site pittoresque sur la Sambre, proche église et gare de grande ligne.

S'adresser au Notaire Sierpin, Soy. 7115 1

Dame-Pélicure 69, rue Emile Cuvelier

Etudes de Meîtres Paul JEANMART et Georges MONJOIE, notaires, à Namur.

VENTE PUBLIQUE de 2 maisons à Namur & Saint-Servais

Les propriétaires feront vendre par le ministère de Meîtres Paul Jeanmart et Georges Monjoie, notaires à Namur, en l'étude de ce dernier, rue Godefroid, n^o 1.

1. Une belle maison avec jardin, sise à Salzinnes-les-Moulins, (Namur) n^o 125

2. Une autre maison avec jardin, sise à Saint-Servais, chaussée de Waterloo, 155.

Prompte jouissance. Adjudication provisoire, le lundi 2 sept. 1918, à 11 heures.

Adjudication définitive, le lundi 16 dito, à la même heure.

Conditions en l'étude des dits not. 7020 4

Etude de Maître G. MONJOIE, notaire, à Namur

VILLA, à La Plante-Namur

Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de M^e Monjoie, notaire à Namur, une superbe villa dite « Villa Michel », avec dépend. et grand jardin, sise à La Plante Namur, rue du Parc, n^o 17, contenant 10 ares 50 cent. — Jouissance immédiate.

Adjudications : Préparatoire, mardi 20 août 1918, à 10 heures.

Définitive, mardi 3 septembre 1918, à la même heure. 6858 4

Propriété Maraichère, à Namur

Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de M^e Monjoie, notaire à Namur, une belle propriété de maraichère, sise à Namur, Fond d'Arquet, 175 de 53 ares 82 centiares, comprenant une bonne maison d'habitation avec écurie remises, autres dépendances, jardin arboré et terre.

Très grandes facilités de paiement. Adjudications : Préparatoire, mardi 3 septembre 1918, à 10 h 1/2; Définitive, mardi 17 dito, même heure. 6953 5

Propriété de Cultivateur à BONNINES — route de Hannut

Mercredi 11 septembre 1918, à 2 h., requête de la famille Marchal, Me Monjoie, notaire à Namur, vendra en une seule séance, une belle propriété de cultivateur, sise à Bonnines, route de Hannut, de 90 ares. Jouissance réelle et personnelle le 15 mars 1919.

En masse ou en 2 lots 6954 4

Assesse Samedi 14 septembre 1918, à 10 h., Me Monjoie, notaire à Namur, vendra, en une seule séance, en son étude : 1. Prairie, lieu dit « Paura Comognes », de 77 ares 60 centiares, exploitée par M. Sandron; 2. Parcelle, partie en prairie et partie en terre labourable, lieu dit « Au-dessus de l'Abbaye », de 71 ares 80 centiares, exploitée par M. Fontinoy; le tout sis à Assesse. 6955 4

Flawinnes Mercredi 18 septembre 1918, à 2 heures au café Joseph Mathieu à Flawinnes, M^e Monjoie, notaire, à Namur, vendra, en une seule séance, une BONNE MAISON avec dépendances et jardin sise à Flawinnes, lieu dit « Try Ghy » de 16 ares 55 cent. Jouissance immédiate. 7014 4

Belgrade Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de M^e Monjoie, notaire à Namur, une jolie maison avec grand jardin bien arboré sise à Belgrade, rue de la Beverie, n^o 49, d 743 m². — Jouissance réelle le 1^{er} mars 1919 — Visites : les mardis, de 2 à 6 h. et dimanches, de 9 à 11 heures.

Adjudication provisoire : mercredi 11 septembre 1918, à 10 heures; adjudication définitive : mercredi 25 dito, à la même heure. 7100 4

Saint-Servais Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de M^e Monjoie, notaire à Namur, une maison avec dépendances et jardin, sise à Saint-Servais, rue des Ecoles, n^o 36, de 1 are 40 centiares. — Jouissance immédiate.

Adjudications provisoires : jeudi 12 sept. 1918 à 10 heures; adjudication définitive, jeudi 26 dito, à la même heure. 7101 4

Belgrade Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de M^e Monjoie, notaire à Namur, une bonne terre labourable sise à Belgrade, lieu dit « Fond T'lois », de 90 ares 70 cent., exploitée par M. Joseph D'gollier-Gillis.

Adjudication provisoire : Jeudi 12 sept. 1918 à 10 1/2 h. ure; adjudication définitive, jeudi 2

Etude de M^e HAMOIR, notaire,
rue St-Aubain, 1, Namur

MALONNE

Lundi 2 septembre, à 2 h., au café Borremans, à Insepré (Malonne), M. Patigny fera vendre publiquement une belle maison et jardin closuré, de 3 a. 72 c., sise à Insepré-Malonne, à la route de St-Gérard. Jouissance 1^{er} novembre 1918. 6965

BELGRADE

Mardi 3 septembre, à 10 h., en l'étude du dit notaire Hamoir, requête de Mme veuve Banger-Roland, vente publique en une seule séance, d'une belle propriété maraîchère comprenant maison, établis, remises, grand jardin, sup. 30 a. Occupé par M. D. Hambeane. Propriété d'un très bon rapport, située à la grande route, ayant 25 m. de façade, fermant de beaux emplacements à bâtir. En masse ou en lots. 7039

JAMBES (rue des Cotelés)

Mercredi 4 septembre, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, vente définitive d'une jolie maison pour rentier ou fonctionnaire, avec beau jardin, sise à Jambes, rue des Cotelés, 11, de 2 a. 70 c. Eclairage électrique complet. 6966

NAMUR (boulevard du Nord)

Mercredi 4 septembre, à 10 h., en l'étude de M^e Hamoir, les propriétaires feront vendre définitivement :

Une belle maison de rapport à 2 étages, porte cochère, écurie, cour et jardin, situés au boulevard du Nord, n° 70, de 295 m². Eau et gaz. Convient pour rentier, entrepreneur ou commerce de gros. Jouissance prochaine. 7040

FLEURUS

Judi 5 septembre, à 10 h., au café Dantine, sise au tram, à Kaumié, la propriétaire fera vendre publiquement, en une seule séance :

25 parcelles de terre et prairie, situées à Fleurus, d'une contenance totale de 17 hectares 03 ares 39 centiares.

Détail aux affiches et renseignements en l'étude du notaire Hamoir, à Namur, rue St-Aubain, 1. 7041

Métairie et 55 hectares de terres et prés sous Sart-Bernard et Naninne

Vendredi 6 septembre, à 1 h., au café Mile Farard, à Sart-Bernard, la propriétaire fera vendre définitivement les immeubles suivants :

Commune de Sart-Bernard : 1. Une belle propriété comprenant : métairie, terres, prés et prairie de 26 hect. 82 a., traversée par le chemin de Maillon. La métairie avec 20 hect. adj. provisoir. fr. 70 000; le surplus à 3 000 fr. l'hectare. — 2. Un bois de 11 hect. 36 a., au fond de cette propriété, adj. prov. 1.000 fr. l'hect. — 3. Une belle terre de 12 hect., au chemin d'Arche, avec 312 m. 50 de façade, divisé en 4 lots, adj. provis. en masse à 3 900 fr. l'hect. — 4. Un pré, « Bougaou », de 59 ares, adj. prov. 1.900 fr.

Commune de Naninne : 5. Un pré « au Quartier », de 1 h. 61 a., adj. prov. 2000 fr. l'hect.; 6. Un terrain même lieu, de 2 h. 98 a., adj. prov. 1200 fr. l'hect. — Jouissance prochaine. — Facilités de paiement. — Renseignements en l'étude. 7122

NAMUR (rue de l'Ange, 1)

Lundi 9 septembre, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, la propriétaire fera vendre publiquement :

Une belle maison de commerce, sise à Namur, rue de l'Ange, 1, de 65 cent., joignant la rue du Bailly, Mareg-Gérard et Haut; maison à 3 étages de grand rapport, au centre de la ville. — Jouissance immédiate. 7123

SAINT-SERVAIS (place Chapelle, 10)

Mardi 10 septembre, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, vente publique d'une belle maison de rentier ou d'employé, avec jardin, à Saint-Servais, place Chapelle, 10, de 3 ares. Jouissance prochaine. 7124

NAMUR (rue de Balart, 80)

Mardi 10 septembre, à 11 h., en l'étude du notaire Hamoir, M. Jardin fera vendre publiquement : Une belle maison de rentier ou d'employé avec jardin, de 2 a. 70 c., sise à Namur, rue de Balart, 80. Jouissance immédiate. 7125

SALZINNES (Namur), rue Alf. Bequet, 34

Mercredi 11 septembre, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, à Namur, rue St-Aubain, 1, le propriétaire fera vendre publiquement une belle maison de rentier, sise rue Alfred Bequet, 34, avec beau jardin et entrée rue de la Chapelle, de 3 a. 25 c. Jouissance au 15 avril 1919. 7126

Etude de M^e MINETTE, huissier, à Namur

rue de l'Évêché, 2

VENTE PUBLIQUE D'UN BEAU MOBILIER

à Namur

Le lundi 2 septembre 1918, à une heure après midi, l'huissier Minette procédera, rue de Balart, n° 91, à Namur (au commencement de la montagne de Bouges), à la vente publique de :

Mobilier de salle à manger : table à allonges, 8 chaises en chêne, glace, dressoir acajou, poêle émailé, cadres, tapis, garniture de cheminée, service à dîner, à déjeuner; mobilier de salon : fauteuils, canapé, garnitures de fenêtres; etc.

Piano, tabouret et musiques. 4 chambres à coucher, dont 2 en chêne et 2 en pitch pin, avec matelas, édredons, couvertures, etc.; garde-robots en chêne et bois peint, poêle cuisinière, tables, chaises, garniture de serre, 3 fauteuils bourrés, 2 chaises d'église, etc., etc. 7081 2

Au comptant avec 10 %

Etude de M^e LOGÉ, notaire,
rue Pepin, 18, Namur.

LUSTIN

Mardi 3 septembre 1918, à 2 h. 30, au café Ferdinand Feraillé, à Lustin, par ministère de M^e Logé, notaire à Namur, vente: Bonne maison, grange, étable, fournil, jardin, verger en plein rapport, à Lustin-Fonds, 20 ares, joignant Briot. Hermans, chemins de Lustin et de Tailfer. Construction récente, parfait état d'entretien, distribution d'eau. Jouissance rapprochée. 6968

La Plante-Namur

Mercredi 4 septembre 1918, à 2 h. 30, en l'étude de M^e Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18 :

Vente définitive belle villa « E. Isabeth », à La Plante, chaussée de Dinant, 46 47. Vue magnifique sur la Meuse. — Jouissance immédiate. 7038

MALONNE

Mardi 10 septembre 1918, à 11 h., en l'étude de M^e Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18, Mme Bastin-Lemaitre et Mme Wilkin-Lemaitre, vendront définitivement, en masse ou en détail :

1. Belle et vaste maison, au Fond de Malonne, occupée par J.-B. Boquita, avec salle de fêtes et garnitures, décors de scène, 2 rayons, 2 comptoirs, 1 poêle fonte et 6 bancs. Cette propriété aura un jardin de 2 ares 20, situé en face. Joignants : chemin, Tailbut, Menjot, Massart.

2. Maison, dépendances et jardin, « au Fond de Malonne », occupée par M. Huelot, joignant la maison ci-dessus et M. Vrancken. Grande facilité de paiement. 7127

JAMBES

Mardi 10 septembre 1918, à 2 h. 30, en l'étude de M^e Logé, notaire à Namur, vente définitive et sans remise : vaste propriété maraîchère, 1 hect 41 ares (200 m. façade rue des Verrières), grande maison, jardin, terrain maraîcher, bois, beau verger en plein rapport (400 arbres), joignant de Thomaz et Capelle. Jouissance 1^{er} janvier 1919 — Grandes facilités de paiement. 1128

REGAINS

Dhuys : Vendredi 6 septembre 1918, à 1 h., au café Noël, à Dhuys, requête M. le comte de Brochoven de Bergeyck.

Au comptant. — Vendredi 20 septembre 1918, à 1 h., au comptant, au château de Jannevaux Saint-Germain. 7129

Etude de M^e BOCCART, notaire à Mettet.

Mettet. — Vente d'immeubles

Vendredi 6 septembre, à 3 h., au café Vve Rossomme, vente publique : a) Requête Olivier Moreau, terre « Été », de 45 ares; b) Requête Emile Parmentier, terrain au Fond Guillaume Damien, de 12 a. 20 c.; c) Requête de la famille Dupret, deux terres, sur les Houppes, de 25 a. 73 c. et 27 a. 15 c. et 2 terres, à Rosière, de 18 a. 89 et 30 a. 23; d) Requête Vve Rossomme, terre, à la Croix du Renard, de 47 a. 20 c. 7136

Mettet. — Vente de meubles

Lundi 9 septembre 1918, à 1 h., en la demeure de M. Arthur Mottesaux, rue de la Station, à Mettet, vente publique de meubles et objets mobiliers. Détail aux affiches. Au comptant. 7137

Tamises. — Vente de 19 hect. de regain

Lundi 9 septembre, à 3 h., au café Jaumain, en face l'église, vente publique requête de M. Marguipont-Maigret, de Mons, de 19 hect. de regain croissant dans les prairies devant la Sinbra. En portions. Strictement au comptant. 7138

Biesmes. — Vente d'une maison

Mardi 10 septembre, à 3 h., chez E. Daffe-Thiry, à Biesmes, vente publique, requête de la famille Daffe : a) Belle propriété avec dépendances, bâtiment à usage d'écurie, jardin et verger, de 8 ares environ, en lieu dit « Basse-Villes »; b) Verger arboré avec bâtiment construit, de 50 ares 26 centiares. 7139

POUR CAUSE DE DÉPART

Vente publique

d'un NOMBREUX MOBILIER

A NAMUR

Les mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 septembre 1918, chaque jour à 2 heures, l'huissier J. Sterpin vendra, en la salle de ventes E. Richelet, 15 17, rue du Président, Namur, à la vente publique d'un bon mobilier comprenant :

1. salle à manger chêne, chambre à coucher chêne, 1 salon sac arabe, 1 salon laqué blanc, lit et table de nuit acajou, 6 chaises acajou, piano, glace, tapis, garniture de cheminée, cuisinières, poêle à platé-buse, couvertures, draps de lit, vêtements, chaussures, objets de ménage, 10 bustes pour tailleur, horloge ancienne avec caisse chêne marchant 8 jours, montres or et argent, 2 sacoches. — Au comptant 10 p. c.

Ordre de la vente : Mardi 3, à 1 h. : meubles et objets de ménage. Mercredi 4 et jeudi 5 : linges, vêtements, chaussures.

AVIS : On accepte tous les jours les mobiliers, objets de ménage, linges, chaussures, etc., pour être mis en vente. Prise gratuite à domicile. Avance de fonds sur mobiliers déposés de vente. D'après l'ordonnance absolue. 7150

Cristaux de soude à vendre

S'adresser M. Jean Lamquet, ingénieur-chimiste, Hôtel du Mouton Blanc, avenue de la Station, Fleurus. 6864

Etude de M^e de FRANQUEN, notaire,
à Jambes.

BELLE MAISON

rues Rogier et Lucien Namèche, à Namur

Le dit notaire de Franquen exposera en vente publique, à la requête de la famille le Stern et pour cause de décès :

Une belle maison à 2 étages avec dép., cour, magasin, garage, etc., sise rue Rogier, n° 59 et rue Lucien Namèche, joignant à Soc. des Moulins, MM. Grouse et Louis. — Voir détail aux affiches.

Construction moderne et récente. Chauffage central. Eau, gaz, électricité. Convient pour rentiers, fonctionnaires, commerçants, médecins. Jouissance immédiate. — Facilités de paiement.

Séances : vente provisoire : mardi 17 septembre 1918; vente définitive : mardi 24 même mois, chaque jour à 10 h., en l'étude du dit notaire. 7135

Bords de la Meuse, près Namur

A vendre de suite, pour motif de santé, propriété d'un hectare et demi, avec maison confortable. 6970

S'adresser au dit notaire de Franquen.

Capitaux à placer sur hypothèques.

S'adr. en l'étude du notaire de Franquen. 5850

Etude de M^e Joseph LANGE, notaire à Havelange.

Le jeudi 26 septembre 1918, à 2 heures, à l'hôtel de la Poste, à Havelange, M. et Mme Papout-Tixhon de Tarwage vendront par M^e Lange à l'intervention de M^e Delmotte, une terre sur Evelette de 7 h. 33 a. 50 dont 3 h. 80 a. de bois, et sur Jallet 2 parcelles de bois de 38 a. 50 et 73 a. 70. 7117 2

Le lundi 16 septembre 1918, à 2 heures, chez M. Constant Baurain, à Jenette, Mrs Nestor et Joseph Riga vendront par M^e Lange :

A) Terre dite Brouvaux sur Miéret, de 50 ares 90; B) Terre dite Macria sur Verlé, de 47 ares 60 c. 7118 2

Le mardi 10 septembre 1918, à 2 h., chez M. Briot, à Havelange, M. Auguste Dely vendra par M^e Lange :

10 portions de regain à « l'homme sauvage » « au chemin d'Havelange » (Havelange). 7152

Etude de M^e BRUYR, notaire à Gembloux

Lundi 16 septembre 1918, à 2 h., en l'hôtel Didot, près de la gare de St-Denis,

Vente publique

d'un Beau Corps de Ferme

comportant maison d'habitation, écuries, étable, grange, porcherie, jardin, verger avec nombreux arbres plein rapp., cont. 71 ares, sis à Spy, rue Haute, joignant le ch. de Savy, Marlier, Remacle et autres. — Occupé par M. Ch. Leroy. — Jouissance : 1^{er} novembre 1918. 7028 3

SAUVENIÈRE

Samedi 28 septembre 1918, au café Michaux, près de l'église de Sauvenière, requête M. Eug. Pinchart,

Vente publique des bonnes terres ci-après, sur Sauvenière :

Terre campagne de l'Escalette, de 2 ha. 22 a. — Terre au Petit Manil, de 43 a. 90 c. — Terre campagne des 9 Bonniers, de 1 h. 87 a. 20 c. — Terre campagne de la Grosse Saule, de 56 a. 64 c. — Terre dite Kaisin, campagne d'Arlansart, de 72 a. — Terre même campagne, dite Melebeek, de 67 a. — Terre même campagne, dite Journal Henricot, de 25 a. 50 c. — Terre campagne des 9 Bonniers, dite Terre Lorgpont, de 66 a. — Terre dite Terre Goffaux, de 1 h. 03 ares. Jouissance : 15 septembre 1919. 7091 3

LONZÉE

Samedi 21 septembre 1918, à 2 h., en l'hôtel Siam, à Gembloux Station,

Vente publique de : 1^o Belle villa, construction récente, belles caves, salon, salle à manger, véranda, bureau, cuisine, serre à vigne, 6 chambres à coucher, mansarde, grenier, écurie et remise, 2 sortes d'eau, parc bien arboré, nombreux arbres fruitiers, bosquet, grand potager, étang, construction rustique. Contenance 46 a. 15 c. Panorama magnifique. 2^o Belle villa, comprenant belles caves, salon, salle à manger, bureau, cuisine, 4 chambres à coucher, 2 grandes chambres mansardées françaises, grenier, écurie, remise, 2 sortes d'eau, four à cuire le pain, grand jardin plein rapport, arbres fruitiers et d'agrément. — Situation à 2 minutes église et gare Loncée. — Renseignements en l'étude du dit notaire Bruyr ou à M. Colin, 109, rue Echavins, Iselles. 7090 3

Etude de M^e MARSIGNY, notaire,

Thon-Samson.

NAMÈCHE

Le mardi 3 septembre 1918, à 2 h., au café tenu par M. Bertrand, à Samson, requête des héritiers Léon Warginaison, vente publique d'une maison avec jardins, à Namèche, de 21 ares 45.

En masse ou en 2 ou 3 lots. Plan en l'étude. 7144

Etude de M^e Albert SIDERIUS, notaire à Ciney.

Vente d'immeubles à Ciney

Judi 12 septembre 1918, à 2 h., chez M. Dève, rue du Midi, à Ciney, requête des enfants Rahir-Pierre, vente :

1. D'une maison, située rue d'Omaluis, à Ciney; 2. D'un bon jardin, situé route de Sovel, à Ciney, de la contenance de 2 ares 32 c. 7147

Etude de M^e A. FRANCESCINI, notaire
à Fosses.

VITRIVAL

Vente d'une belle propriété rurale avec 5 hectares de terre.

Mardi 3 septembre 1918, à 3 h., au café de M. Florent Parent-Masson, M^e Franceschini vendra en une seule séance, requête de M. Hubert Dréze, de Vitriaval :

1. Maison de cultivateur avec 34 ares de terre; 2. Prairie clôturée, à côté de la maison, de 87 ares 20 c.; 3. Une prairie, « à la Justice », de 43 ares 60 cent.; 4. Une prairie, au Grand Try, de 43 ares 60 cent.; 5. Une prairie, au même lieu, de 87 ares; 6. Une terre, aux Iles, de 1 hect.; 7. Une terre, dite « Terre carrée », 54 ares 76; 8. Un terrain à bâtir, « Closière Jean d'Or », de 12 a. 16. Tous ces terrains se trouvent à proximité de la maison. Jouissance immédiate. 7048

Auvélais. — Vente d'une terre.

Mercredi 4 septembre 1918 à 2 h., au café Henri Gérard-Doumont, sur la place, M^e Franceschini vendra, en une seule séance, requête M. Joseph Stasin : Une terre, en lieu dit « au Fournoir », de 41 ares, joignant Petit, Wéroite et Grandmoulin. Occupée par M. O. Murry. 7049

Fosses Nèvreumont. — Vente d'une terre.

Judi 5 septembre 1918, à 3 h., au café Eugène Bruyère, à Nèvreumont, M^e Franceschini vendra en 1 séance, requête de M. Ch. Keller : Une terre de 37 ares, à Nèvreumont, « Dessus la carrière », joignant Hanneuse et Tordure. 7050

Aisemont. — Vente de terres

Lundi 9 septembre 1918, à 3 h., au café M. G. Pierlot, M^e Franceschini vendra, en une seule séance, requête de la propriétaire : 4 parcelles de terres, sur Aisemont, occupées par MM. Michaux frères, Alexandre Guyaux, Olivier Hanneuse et Vve Jacquain. (Détail aux affiches). 7130

AUVELAIS.

Vente d'un matériel agricole.

Mardi 10 septembre 1918, à 2 h., requête et demeure de M. Nestor Philippart-Benoit, à Auvélais (Voisin), M^e Franceschini vendra : faucheuse, râseau à cheval, chariot, charrues, herses, rouleaux, tarare, foin, paille, etc.

Au comptant. A vendre de gré à gré : 4 vaches, dont une bonne laitière dressée à l'attelage. 7131

AUVELAIS et JEMEPPE SUR-SAMBRE

Vente d'une bonne maison de cultivateur et de 7 hectares de terres et prés

Mercredi 11 septembre 1918, à 2 h. précises, au café de Mme Vve Doumont, à Auvélais (place), M^e Franceschini vendra, à la requête de M. Nestor Philippart, d'Auvélais : 1. Une bonne maison de cultivateur avec terrain, de 16 ares, sise à Auvélais (Voisin); 2. 17 parcelles de terres et prés, sur Auvélais et Jemeppe, d'une contenance totale de 7 hectares. Jouissance immédiate. (Détail aux affiches). 7132

AUVELAIS. — Vente de terres et pré

Mercredi 11 septembre 1918, à 2 h., au café de Mme Vve Doumont, sur la place, M^e Franceschini vendra, en une seule séance, requête de M. Alphonse Philippart et enfants, d'Arsimont :

1. Une prairie, à « Luyonnerie », de 26 ares, occupés par Arthur Debrulle. 2. Une terre, de 10 ares 65, joignant les Glaces Saint-Roch. Jouissance immédiate. 7133

AUVELAIS

Vente d'une maison avec jardin

Le mardi 10 septembre 1918, à 4 h. 30, au café Paschal Vansamillotte, vente d'une maison avec dépendances, en lieu dit « Pêcherie », de 15 ares 14, à la requête des enfants Tator Thibaut. 7134

Vente de belle Futaie. — Commune d'Isnes

Lundi 16 septembre 1918, à 1 h., dans le local du Patronage, à Beuzat, M. Vermeulen, de M. Monaye, fera vendre :

33 marchés de beaux chênes, hêtres et bois de sashotage, croissant au Bois Raidy, sous Isnes.

Vente autorisée par la Holzabgabestelle Antwerpen der Abteilung J. II. N. 8673/18 en date du 24 juillet 1918.

Pour catalogues, s'adresser au garde Dolgnes, à Beuzat. 7992 1

Au comptant et recette de J. Marchal.

Etude de M^e MORIMONT, notaire à Saint-Gérard.

SAINT-GÉRARD.

Lundi 9 septembre 1918, à 2 h., au café Alexis Blainmont, à Maisin-St-Gérard, vente de : a) requête de Mme Célestine Molle-Wisme, terre dite Haie aux Coubuttes, de 23 a. 69 c.; b) req. de Mmes Charlier, terre dite « Bénédictes des terres Grosjean », à Goney, de 34 ares. 7140

Vente de peupliers, à Bambois-Fosses

Mardi 10 septembre 1918, à 2 h., au café David Thiret, à Bambois-Fosses, requête de M. Alphonse de Thomez de Bossière, vente de 53 peupliers « battus le long du Grand Etang En lots. Autorisation du 12-8-18, n° 9461/8. 7141

BILOUL & ARBRE

Vente définitive de 14 hect. 1/2

de bonnes terres

Vendredi 13 septembre 1918, à 2 h., en l'étude, requête du propriétaire, vente définitive de : 1. Prairie, à Bioul, lieu dit Fond Grand-Mère, de 1 hect. 72 ares; 2. Terre, sur Arbre et Bioul, lieu dit « Les Rosettes », de 8 hect.; 3. Terre, lieu dit « Try Allet » de 4 hect. 90 ares, sur Arbre, Ces terres conviennent parfaitement pour pâture. 7142

Etude du notaire ANDRIS,
4, rue Grandgagnage, Namur.

Vente publique de beaux Immeubles à Namur et Annevoile

Le notaire Andris vendra publiquement :

Ville de Namur

Une belle maison à 2 étages, avec cour et atelier formant le coin du boulevard Isabelle Bannell et de la rue du Tan, n° 7 et 19, de 120 m. carrés, convenant par sa situation à toute espèce de commerce. — Mise à prix : 13.000 frs.

Commune d'Annevoile

Propriété comprenant : verger, terre et bois, lieu dit aux Jaucot, de 5 hect. 64 a., occupée par Mme veuve Brasse.

Adjudication préparatoire : Judi 12 septembre 1918; adjudication définitive : ludi 23 septembre 1918, chaque jour à 11 h., en l'étude dudit notaire Andris, 4, rue Grandgagnage, Namur. 7116 1

Etude de M^e Eugène MARSIGNY, notaire, à Ohey.

Vente publique de terres

sous Ohey et Haillot

Judi 12 septembre 1918 à 2 heures, chez François Ronglet, à Ohey, les propriétaires feront vendre publiquement en une séance :

1. Une terre à Ohey et Godin de 55 ares; 2. Une autre même lieu de 28 a. 80 c.; 3. Une autre Fond de Biologie de 38 a. 64; 4. Autre à Haillot, « bois d'Haillot » de 97 ares 55 centiares.

Vente publique d'immeubles à Ohey

Vendredi 13 septembre 1918, à 2 h., chez Alphonse Ronveaux, à Ohey, les représentants J.-Bapt. Dieudonné feront vendre publiquement :

1. Maison, remise et terrain (près de l'église) à Ohey, de 23 ares 90 cent.